



LE DROIT DE GREVE EXISTE BEL ET BIEN !

10 SALARIES DE STEF

REINTEGRES PAR LA JUSTICE

Cergy, le 1^{er} juillet 2014

Ce matin à 9 h. devant le Conseil des Prud'hommes de Pontoise, les 11 salariés grévistes licenciés par le Groupe STEF pour avoir participé au mouvement de lutte, se sont donnés rendez-vous pour connaître la décision de la juridiction :

Le juge ordonne la réintégration immédiate des salariés à leur poste de travail avec paiement des salaires.

Cette belle victoire prouve une fois de plus que l'action collective des salariés paie ! Les salariés et la CGT ne se sont pas trompés, le respect des droits et la conquête de nouveaux acquis s'obtiennent hier comme aujourd'hui par l'épreuve de force.

Comme elle l'avait promis, la CGT ne laissera pas éradiquer notre organisation syndicale telle que la Direction d'entreprise en rêvait !

Au terme de 5 mois de lutte, la solidarité n'a pas fléchi bien au contraire, la lutte a renforcé les liens entre les travailleurs. La lutte aura aussi permis de renforcer la coordination entre les différentes structures de la CGT que l'Union Locale de Cergy veut particulièrement remercier pour leur soutien : l'UD 95, les Syndicats STEF, l'UD 94, l'UL d'Issy-les-Moulineaux, la Fédération Agro Alimentaire, la Fédération des Transports, le Syndicat PICARD, l'UL de Vitry. Tous ont contribué à ce résultat.

